

Animateur d'Équitation en 2 ans Intégrant le BF SACE*

NIVEAU 3

CODE RNCP 37414– CODE DIPLÔME 56X33501

Lien site FFE : <https://metiers.ffe.com/animateur-equitation-ae/>
Vidéo métier Animateur Équitation : <https://youtu.be/ndNESABzC7g>

OBJECTIFS

- ✓ Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre,
- ✓ Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés,
- ✓ Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur,
- ✓ Obtenir le Titre à Finalité Professionnelle Animateur d'Équitation.



PRÉ-REQUIS

Être âgé de 14 ans minimum

Être titulaire du galop 3 ou 4

Être titulaire de la licence de pratiquant de la FFE

Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur.

Présenter un certificat médical datant de moins d'un an :

Certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation

ENTREPRISES D'ACCUEIL

Centres équestres, écoles d'équitation.

Rythme d'alternance

1^{ere} année : semaines complètes
2^{eme} année : 2 jours par semaine (hors vacances scolaires), (calendrier transmis au candidat et futur employeur).

*Brevet Fédéral Soigneur Animateur de Club Équestre

Il s'agit d'une qualification intermédiaire accessible dans le cadre d'un parcours de formation AE en apprentissage sur 2 ans

Septembre
2023

début de formation

945

heures de formation

Durée : 2 ans

12

lieux de formation

Août
2025

fin de formation



CONTENU DE LA FORMATION année 1 BF SACE 455 heures

Module 1 : Accueil, information et promotion – 35 heures

Module 2 : Animation hors pratique sportive et intégrité des pratiquants – 105 heures

Module 3 : Maîtrise des techniques équestres – 140 heures

Module 4 : Connaissance du cheval – 70 heures

Module 5 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 105 heures



Règlement complet du BFE SACE



CONTENU DE LA FORMATION année 2 AE 490 heures

Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres – 240h

Module 2 : Maîtrise des techniques équestres – 100h

Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80h

Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70h

Règlement complet de la formation AE



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

Présentations théoriques interactives.

Mise en situation pratique, à cheval et autour du cheval.

Travaux en groupe.

Interventions de professionnels et cavaliers de haut niveau.

Visites d'entreprises et participation à des événements professionnels.



HANDICAP

Contactez le référent Handicap du CFA

formation.ara@cre.ffe.com 06 29 96 06 06

Plus d'informations sur notre site internet

www.centredeformation-creara.com et

www.monparcourshandicap.gouv.fr

1^{ère} promotion en 2 ans en 2023-2024

Indicateurs à venir (Taux de réussite, Insertion professionnelle, poursuite d'études, satisfaction).

MODALITÉS D'ÉVALUATION animateur Equitation 2eme année

Durant la formation : évaluations formatives à l'issue des périodes définies dans le livret d'apprentissage,

Certifications finales :

La certification comporte 3 Unités Capitalisables (UC)

UC1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.

UC2 : Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité.

UC3 : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école.

Une UC correspond à un bloc de compétences mentionné au I de l'article L. 6323-6 du code du travail.

L'obtention d'une UC donne lieu à la délivrance par la FFE d'une attestation de réussite. Les UC ainsi délivrées sont acquises définitivement

Les attestations de réussite peuvent être délivrées par voie électronique.

Une attestation de suivi de formation sera délivrée en fin de formation.

APRÈS LA FORMATION

Accès à l'emploi d'animateur d'équitation (emploi de catégorie 1 dans la convention collective du personnel des centres équestres), à titre permanent, occasionnel ou saisonnier),

Poursuite d'études : *BPJEPS Activités Équestres (niveau 4)*

LA REMUNERATION DES APPRENTIS

Rémunération 1 ^{re} année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 27% du SMIC 471,75 €	De 18 ans à 20 ans 43% du SMIC 751,31 €	De 21 ans à 25 ans 53% du SMIC 926,04 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1747,24 €
Rémunération 2 ^e année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 39% du SMIC 681,42 €	De 18 ans à 20 ans 51% du SMIC 891,09 €	De 21 ans à 25 ans 61% du SMIC 1065,82 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1747,24 €
Rémunération 3 ^e année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 55% du SMIC 960,98 €	De 18 ans à 20 ans 67% du SMIC 1170,65 €	De 21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1362,85 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1747,24 €

SMIC brut au 01/05/2023

1 747,24 € /mois sur 35 heures

Soit 11,52 € / heure

- La majoration vis-à-vis de l'âge intervient le 1^{er} jour du mois suivant le jour où l'apprenti(e) atteint 18, 21 et 26 ans.
- L'apprenti(e) touche soit un pourcentage du SMIC, soit le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

Succession de contrats chez le même employeur
ou chez un nouvel employeur

La rémunération sera...
au moins égale à celle de la dernière année d'exécution du
contrat précédent lorsque le diplôme a été obtenu

AUTRES AVANTAGES (pour apprentis)

Frais annexes (sous conditions)

- Hébergement (6 €/nuitée)
- Restauration (3 €/repas)
- Acquisition d'un 1er équipement (jusqu'à 500 €)

Permis de conduire (500 €)

Pour tout(e) apprenti(e)
majeur(e)
inscrit(e) à une auto-école

Une carte d'étudiant des métiers
pour bénéficier de réductions réservées aux
étudiants

Le Pass' Région jusqu'à 25 ans
(validation auprès du CFA)

DROITS ET DEVOIRS DES APPRENTIS

<https://www.centredeformation-creara.com/devenir-apprenti>

TARIFS : (base 7900 euros net de taxe)

Formation financée par l'OPCO de l'employeur, gratuité de la formation pour l'apprenti.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- ✓ Avoir transmis son dossier de candidature complet.
- ✓ Passer les tests de sélection + entretien individuel avec le responsable de formation (sur rdv individuel), contacter l'UFA,
- ✓ Délais d'accès : signature d'un contrat possible 3 mois avant le début de la formation, ou après selon le diagnostic de positionnement établi..
- ✓ Avoir trouvé un employeur pour signer un contrat d'apprentissage

LIEU DE FORMATION

Dept	Unité de Formation par Apprentissage	Adresse	site	Tel et mail
42	LAP SAINT ANDRE	1 rue du petit Lavoir 42450 Sury Le Comtal	https://www.lycee-saintandre.fr/	04 77 30 83 12 - Touche n°3 virginie.zantedeschi@cneap.fr
	et CENTRE EQUESTRE DE LA ROCHE	Lieu dit "La Roche" 42680 St Marcellin En Forez	https://www.centre-equestre-laroche.com/	infocequestredelaroche@orange.fr



CONTACT CFA REGIONAL

CFA Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes

Maison Régionale des Sports

68 avenue Tony Garnier CS 21001 69304 Lyon cedex 07

Tel : **06.29.96.06.06**

cfa.ara@cre.ffe.com

Numéro UAI : 0 0114 60 Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'Etat.